

## -ANNEXE 1- PROCEDURE ET CRITERES DE LABELLISATION

### CONDITION PREALABLE ET OBLIGATOIRE

Pour amorcer le processus de labellisation, le porteur doit impérativement prendre contact avec l'équipe du pôle préalablement au dépôt de demande de labellisation. Cette demande doit parvenir au minimum 1 mois avant la date de la réunion du Comité de labellisation.

### CONDITIONS D'ELIGIBILITE DES PROJETS

Les projets doivent vérifier l'ensemble des conditions suivantes :

- ✓ être porté par un **adhérent du pôle AVENIA à jour de cotisation**
- ✓ être en **cohérence avec la stratégie et les objectifs du pôle**
- ✓ être **collaboratif**. Les appels à projets nécessitant le label d'un pôle (FUI, PSPC) exigent au moins 2 partenaires industriels et au moins un partenaire académique. Dans le cadre des projets soumis à l'ANR ou à l'Appel à Projets Recherche de la Région Aquitaine, la présence d'industriels dans le partenariat n'est pas obligatoire mais une lettre de soutien d'une entreprise est fortement recommandée.
- ✓ présenter un **fort caractère innovant**

### SOUMISSION DU PROJET

Les documents de demande de labellisation sont téléchargeables sur le site internet du pôle ([www.poleavenia.com](http://www.poleavenia.com)) et doivent adressés au pôle AVENIA ([contact@pole-avenia.com](mailto:contact@pole-avenia.com)) avant la date limite de réception de chaque session (calendrier en ligne).

Les documents comprennent :

- Un courrier de demande de labellisation
- L'attestation de connaissance de la procédure de labellisation
- L'autorisation de consultation du projet par les membres du Bureau et du Comité de labellisation
- Une fiche de synthèse du projet
- Un engagement de suivi annuel de projet
- Une fiche de communication (si possible)
- Le dossier complet du projet au format répondant éventuellement à un Appel à Projets (Conseil régional d'Aquitaine, ANR, ADEME, FUI...) ou à un financement spécifique (OSEO, CITEPH, TDR...).

### CONFIDENTIALITE

L'équipe opérationnelle d'AVENIA, les membres du Bureau et du Comité de labellisation se sont engagés à garder la confidentialité des projets en signant un accord de confidentialité.

### EVALUATION

Pour chacun des projets, les membres du Bureau d'AVENIA jugent de l'éligibilité puis désignent un rapporteur, ou 2 rapporteurs pour les projets éligibles dont le budget est supérieur à 10M€, au sein du Comité de labellisation. L'adéquation entre le sujet du projet et les compétences du ou des rapporteurs sera recherchée au mieux.

Chaque rapporteur s'engage à étudier le projet selon une grille qui lui a été transmise par le Bureau. Les autres membres du Comité de labellisation, choisis par le Bureau pour participer à l'évaluation du projet, reçoivent la fiche de synthèse du projet, sauf cas particulier lié à la confidentialité.

**Il est proposé au porteur de projet, s'il le souhaite, d'exposer et de défendre son projet devant les membres du Comité.**

Les membres statuent sur le projet en décernant ou non le label du pôle de compétitivité AVENIA.

## **DECISION**

Le porteur de projet est informé par écrit de la décision du Comité de labellisation. Cette décision est accompagnée éventuellement de recommandations par rapport aux critères de labellisation.

### **En cas d'obtention du label et du financement du projet,**

- ✓ le porteur et ses partenaires s'engagent à fournir au pôle AVENIA les informations nécessaires au suivi du projet (Fiche engagement)
- ✓ le porteur et ses partenaires autorisent, si cela est possible, le pôle à communiquer sur le projet (Fiche communication projet).

## **CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS**

Chaque critère d'acceptation est évalué par une note sur 10 assortie d'un seuil afin de garantir un haut niveau de pertinence du projet par rapport à chacun des critères.

La note est abondée de 0,5 point si un intérêt pour le rayonnement de la recherche en Aquitaine est démontré et également de 0,5 point si des retombées économiques en Aquitaine sont envisagées.

**La note globale de sélection, moyenne pondérée des notes de chaque critère, doit être supérieure à 7.** Des recommandations sont émises sur les critères dont le seuil n'a pas été atteint.

### **Critère 1 : COHERENCE AVEC LES OBJECTIFS DU POLE**

Ce critère a pour objet de donner une appréciation globale du positionnement du projet dans les périmètres « marchés » et « technologique » du pôle. L'appui au développement ou au renforcement d'une filière sera un paramètre évalué. Les critères de développement durable tels que l'optimisation de l'efficacité énergétique et/ou la minimisation de l'impact environnemental seront également pris en compte. Le positionnement national ou international du projet par rapport à l'état de l'art sera également regardé.

### **Critère 2: DEGRE D'INNOVATION, INTERET TECHNIQUE ET FAISABILITE**

Ce critère apprécie l'intérêt général du projet et le degré d'innovation au regard de l'état de l'art. Une expertise technique et scientifique sera apportée au projet ainsi que l'évaluation de son potentiel de développement durable. Elle permettra en particulier d'apprécier les

verrous technologiques à lever, la crédibilité des solutions proposées et les innovations visées. L'identification et la gestion des risques (présence de Go/NoGo ou de solutions alternatives), et la prise en compte des aspects règlementaires seront également étudiées. **La faisabilité industrielle et les chances de succès sont des facteurs primordiaux. L'absence de faisabilité technique et/ou industrielle est un facteur éliminatoire.**

### **Critère 3 : RETOMBÉES ECONOMIQUES POTENTIELLES ET GAIN DE COMPETITIVITE**

#### ***Définitions :***

- **la recherche amont** vise à produire des connaissances nouvelles, et esquisser les premières possibilités d'application de travaux de recherche. Elle est plus généralement réalisée par les laboratoires académiques et fait l'objet de publications.
- **la recherche industrielle ou appliquée** vise à trouver des applications possibles aux résultats d'une recherche fondamentale, et permet de valider de nouvelles technologies.
- **le développement expérimental** vise à parvenir au produit ou au service en passant par différents prototypes d'essai, pilotes ou démonstrateurs qui permettent de tester les différentes hypothèses techniques potentiellement issues de la recherche industrielle.

Le barème d'appréciation pour ce critère diffère selon que le projet relève de l'une ou l'autre des deux catégories suivantes :

#### **A- Recherche amont:**

Cette note apprécie la qualité de la valorisation (publications, brevets, communications) et/ou de l'exploitation des résultats. L'identification de domaines d'application et l'intérêt potentiel des entreprises régionales ou nationales pour les résultats du projet seront des critères importants d'évaluation des perspectives du projet.

La participation d'une entreprise, même minime, ou un courrier de soutien est recommandée.

#### **B- Recherche industrielle ou Développement expérimental:**

Cette note apprécie la capacité du projet à générer des retombées en termes d'activités et d'emplois. La vision stratégique du besoin, l'identification du marché ainsi que l'évaluation concurrentielle seront appréciées. La qualité et le réalisme du modèle économique seront également évalués.

### **Critère 4 : STRUCTURATION DU PROJET**

Cette note apprécie :

- la qualité, la solidité du partenariat et le niveau de complémentarité de compétences des partenaires du projet.
- l'intérêt stratégique du projet de chacun des partenaires
- l'identification et la qualité des livrables
- l'adéquation du niveau de ressources humaines mobilisées pour le projet et pour chacun des partenaires par rapport aux résultats attendus.
- la gestion de la propriété intellectuelle via l'accord ou le pré-accord de consortium

- la cohérence du calendrier avec les objectifs fixés, la présence de jalons pour le suivi du projet.
- **Le réalisme du montage financier est un facteur primordial. Le manque de réalisme sera éliminatoire.**
- l'équilibre budgétaire entre les partenaires et l'évaluation des risques financiers pour le projet et pour chacun des partenaires

#### PONDERATION DES CRITERES DE SELECTION

		Recherche fondamentale	Recherche industrielle / développement expérimental
<b>COHERENCE AVEC LES OBJECTIFS DU POLE (note sur 10)</b>	Poids	20%	20%
	Seuil	6	6
<b>CARACTERE INNOVANT ET INTERET TECHNIQUE (note sur 10)</b>	Poids	40%	30%
	Seuil	6	6
<b>RETOMBÉES ECONOMIQUES POTENTIELLES ET GAIN DE COMPETITIVITE (note sur 10)</b>	Poids	20%	30%
	Seuil	4	6
<b>STRUCTURATION DU PROJET (note sur 10)</b>	Poids	20%	20%
	Seuil	6	6

**Bonus 0,5 : intérêt du projet pour le rayonnement de la recherche pour l'Aquitaine**

**Bonus 0,5 : retombées économiques du projet en Aquitaine**

**Si la note totale est supérieure à 7/10, le label est accordé.**

**Date et signature du porteur de projet**